

# Compte rendu réunion du Conseil Municipal

**Du 29 Mars 2019**

**Date de convocation : 21/03/2019**

**PRESENTS** : M. ZDAN Michel, Mme DEMESSANCE Florence, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme FLOURY Clara, Mme ROBECQUE Amandine, M. SAJDAK Henri, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme MANFRINATO Mélissa

**EXCUSES** : Mme RIZZO Nadine (Pouvoir donné à Mme DEMESSANCE Florence), Mme DJOURI Fadhéla (Pouvoir donné à Mme ROBECQUE Amandine), Mme RAMAHERARIRANY Liliane (Pouvoir donné à Mme FLOURY Clara).

**ABSENTS** : Mme LOUPADIERE Lynda, M. OLIVA Charles.

Madame MANFRINATO Mélissa a été élue secrétaire

## **COMPTE RENDU** :

### **-1) Approbation des comptes-rendus du 25/01 et du 08/03**

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus du 25/01 et du 08/03.*

### **-2) Délibération n° 2019 - 16 – Convention avec le SPEHA pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit / pression des bouches et poteaux d'incendie communaux.**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention avec le SPEHA pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit / pression des bouches et poteaux d'incendie communaux.

Il rappelle que la responsabilité de la défense contre l'incendie relève de ses pouvoirs de Maire ainsi que les dépenses afférentes à ce service.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec le SPEHA*

### **-3) Délibération n° 2019 - 17 – Opposition au transfert de la compétence « eau » à la CCBA.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes, des compétences « eau » et « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle que la CCBA s'est dotée de la compétence « assainissement » et qu'en conséquence ses communes membres peuvent s'opposer au transfert de la compétence « eau ».

Il soumet donc au vote du conseil Municipal, la possibilité de s'opposer au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert à la CCBA31 et d'en maintenir l'attribution de la compétence au SPEHA, syndicat gestionnaire dont la commune est déjà adhérente, et représentée.*

### **-4) Délibération n° 2019 - 18 – Approbation du compte de gestion 2018**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion, qui correspond au compte administratif 2018.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité*

### **-5) Délibération n° 2019 - 19 – Vote du compte administratif 2018.**

Est nommé comme président de séance Jean-Luc Lorrain.

Monsieur Le Maire sort de la salle du Conseil.

Monsieur LORRAIN, après avoir diffusé le document retraçant le CA, demande s'il y a des questions concernant le compte administratif 2018.

Après quelques questions en précisions, il propose de le mettre au vote.

*Celui-ci est voté à l'unanimité.*

**-6) Affectation de résultat**

Reporté au prochain conseil

**-7) Orientation budgétaire**

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires qui seront mises au vote du BP lors du prochain conseil.

**-9) Questions diverses.**

- *Achat de jardinières*
- *Convention entre la CCBA et les communes membres pour la mise à disposition des locaux, services et personnels pour le fonctionnement des services petite enfance, enfance et jeunesse*

**Séance levée à 23h30**

**Approuvé le 12 avril 2019 à l'unanimité**

M. ZDAN	Mme LOUPADIERE
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme DEMESSANCE	Mme DJOURI
Mme MANFRINATO	Mme RAMAHERIRARINY
Mme RIZZO	Mme FLOURY
M. SAJDAK	M. OLIVA
M. DA SILVA CORREIA	